

Communiqué de presse

3 réunions d'information Pour tout savoir sur la facturation électronique obligatoire pour les fournisseurs du secteur public 20 et 22 février, et 6 mars

Dans le cadre des marchés publics, la facturation électronique va devenir progressivement obligatoire d'ici le 1er janvier 2020. Cependant, pour certaines entreprises cette mesure est déjà effective depuis le 1er janvier 2017. A cet effet, la CCI Deux-Sèvres organise 3 réunions décentralisées pour informer et accompagner les entreprises :

lundi 20 février à 17h00 - CCI à Bressuire

mercredi 22 février à 8h30 - CCI à Niort

lundi 6 mars à 17h00 - Espace Entreprendre en Gâtine à Parthenay

Pour favoriser l'entrée en vigueur de cette mesure destinée aux émetteurs de factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs, un calendrier d'obligation différé et progressif a été défini.

Inscription sur notre site : www.cci79.com

Nous restons à votre disposition pour vous renseigner plus en amont sur ces réunions.

Contact presse

Vincent ROUVREAU
Directeur de la Communication Institutionnelle/ Marketing
T : 05 49 28 79 22
M : 06 21 46 66 8
v.rouvreau@cci79.com